

## Mariane Flamary, nouvelle Déléguée Générale de l'USIPA

L'Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés (USIPA) annonce la nomination de Mariane Flamary comme nouvelle Déléguée Générale. Riche d'un parcours au service du développement et de la gestion des organisations professionnelles, elle succède à Thomas Gauthier pour accompagner la filière et construire, avec ses adhérents, des réponses aux enjeux de la transition alimentaire et écologique.



« Nous nous réjouissons de l'arrivée de Mariane Flamary au sein de l'USIPA. Son dynamisme et sa connaissance approfondie des organisations professionnelles sont un atout précieux pour répondre aux enjeux de l'amidonnerie » déclare Marie-Laure Empinet, Présidente de l'USIPA.

Diplômée de Sciences Po et Droit, ainsi que d'un master en Logistique, Mariane Flamary s'est illustrée tout au long de son parcours par son dynamisme à fédérer les professionnels avec un réel enthousiasme pour les projets d'intérêts collectifs ; tout d'abord au sein de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes), puis de Syntec Etudes & Conseil.

En 2017, elle rejoint l'Association Chimie du Végétal (ACDV), qui représente une filière industrielle en plein essor en valorisant des matières premières végétales pour des usages non alimentaires, notamment ceux issus de l'amidonnerie. « L'USIPA est membre du Conseil d'administration de l'ACDV, Mariane Flamary partage donc avec nous une connaissance experte sur des dossiers communs. Elle pourra aujourd'hui apporter son regard nouveau sur les enjeux de l'amidonnerie dans notre alimentation durable » souligne Marie-Laure Empinet. La Présidente de l'USIPA salue également le travail rigoureux mené par Thomas Gauthier ces dernières années pour dynamiser les actions de l'USIPA au service de ses adhérents : « Nous accordons toute notre confiance à Mariane Flamary pour poursuivre le développement des dossiers initiés par son prédécesseur, adopter de nouvelles techniques de communication et répondre aux enjeux de la transition écologique et alimentaire ».

« C'est une grande fierté de rejoindre l'USIPA, l'amidonnerie française est une pépite industrielle française, leader en Europe. C'est aussi un secteur en pleine transformation qui innove pour apporter des réponses concrètes aux grands enjeux sociétaux ». La nouvelle Déléguée Générale précise les enjeux et dossiers pour lesquels l'USIPA aura à cœur de proposer des solutions efficaces : décarbonation des activités, nouvelles attentes alimentaires des consommateurs, souveraineté... Dans un environnement réglementaire français (Loi Climat & Résilience) et européen (Green Deal, Farm to fork, ...) en constante évolution, les dossiers seront nombreux. « Nous mobiliserons tous nos efforts pour accompagner et défendre nos adhérents dans leur transition économique et écologique » déclare Mariane Flamary.

**RELATIONS PRESSE : POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ L'AGENCE RESSOURCES DE LA NATURE**

### **A propos de l'USIPA**

L'USIPA (Union des Syndicats des Industries des Produits Amylacés et de leurs dérivés) réunit l'ensemble des amidonniers, féculiers et fabricants de caramels ingrédients implantés en France. L'amidonnerie extrait les constituants du blé, du maïs, de la pomme de terre et du pois protéagineux : amidon, protéines, fibres et lipides (germes/huiles). De l'amidon sont issus une multitude d'ingrédients qui sont valorisés en alimentation humaine, en nutrition animale et pour des applications non alimentaires. 1<sup>er</sup> producteur européen, l'amidonnerie française représente plus de 16 000 emplois directs et indirects sur 14 sites industriels.

[www.usipa.fr](http://www.usipa.fr)

[leschampsdelamidon.fr](http://leschampsdelamidon.fr)



@ChampsDelAmidon

## CHIFFRES CLES DU SECTEUR

### **L'amidonnerie française, secteur fondamental pour l'agriculture**

**4** entreprises toutes adhérentes à l'USIPA (ADM Bazancourt, Cargill, Roquette, Tereos)

**10** sites de production amidonniers

**20 000** exploitations agricoles concernées

**15 000** emplois directs et indirects (principalement en Hauts de France, Grand Est et Normandie)

**6 Mt** de matières 1<sup>ères</sup> valorisées par an (2,7 Mt de blé, 1,9 Mt de maïs, 1 Mt de pomme de terre, 0,1 Mt de pois)

**1<sup>er</sup>** producteur européen et **5<sup>e</sup>** mondial avec une production de 3,2 MT d'équivalent amidon

**+ 3 Mds€** de CA dont les 2/3 à l'export

**2 à 3%** du CA annuel investi en R&D

Sources : USIPA, France Agrimer, PRODCOM